

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 9 juillet 2021	N° 2021-399

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 9 juillet 2021	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2021-399

Projet de recherche et développement sur la gestion de l'infiltration et de la valorisation des eaux pluviales - Accord de consortium entre Bordeaux Métropole, la SABOM et le BRGM - Convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la SABOM - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique de l'eau de Bordeaux Métropole, approuvée par délibération n° 2011/0952 du 16 décembre 2011, encourage le développement des partenariats avec les laboratoires de recherche implantés localement pour enrichir notre connaissance du territoire et de l'impact de l'agglomération sur les milieux naturels.

Le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole (SABOM) porte cette volonté, à travers un programme de recherche confié à la SABOM dont l'objectif est notamment de renforcer les connaissances sur les micropolluants, sur la qualification des pollutions, sur le modèle de prévision du niveau de la Garonne au droit de la Métropole et sur de nouvelles solutions technologiques permettant d'améliorer la performance environnementale du système d'assainissement métropolitain.

Conformément à l'article 104 et à l'annexe 86 du contrat de concession, une convention cadre de coopération entre la SABOM et Bordeaux Métropole a été conclue le 23 juin 2020 afin d'établir le cadre général des futures études ou programmes de recherche et développement portés par la SABOM, notamment quant aux droits de propriété intellectuelle. C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole, la SABOM et le BRGM, disposant chacun d'une expérience et de compétences avérées et susceptibles d'être utilisées dans le domaine de la valorisation des eaux pluviales, ont souhaité s'associer pour élaborer un programme de recherche et développement sur la durée du contrat de concession.

Ce programme pluriannuel vise à faire évoluer les pratiques en matière de gestion des eaux de pluie en environnement urbain, dans une perspective de durabilité et de meilleure efficacité de l'usage des ressources. Ce programme vise à terme la construction d'un modèle hydrodynamique urbain intégré, qui permettra à la collectivité d'anticiper les évolutions de son territoire avec une meilleure prise en compte de la composante eau (ressource, disponibilité, stockage, besoins), mais aussi la mise en place de solutions compensatoires en prévention des risques d'inondation et de dégradation qualitative et quantitative des ressources en eaux souterraines.

Après un premier jalon d'amorçage conduit en 2019-2020, le programme est organisé selon 2 jalons :

- Jalon 2 : développement d'une méthodologie et d'outils cartographiques d'aide à la décision pour la mise en place d'une stratégie de réinfiltration et de stockage des

eaux pluviales, et mise en place d'un site-pilote d'infiltration, de stockage et de réutilisation des eaux pluviales ;

- Jalon 3 : développement d'un modèle hydrodynamique urbain intégré permettant la prise de décision de la collectivité sur l'infiltration et le stockage des eaux pluviales.

Ce programme s'inscrit dans les grandes thématiques du 11e programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) pour 2019-2024. Les deux projets constitutifs du Jalon 2 ont d'ores et déjà fait l'objet de deux demandes de subventions déposées auprès de l'AEAG.

Afin de mener à bien ce projet, les parties ont souhaité conclure un accord de consortium afin de fixer les modalités relatives à l'exécution du projet, ainsi que leurs droits et obligations respectifs en résultant.

D'un commun accord entre les parties, la SABOM est désignée coordonnateur scientifique et coordonnateur financier du projet.

Bordeaux Métropole est quant à elle désignée coordonnateur administratif du projet. A ce titre, Bordeaux Métropole assurera l'appel de fonds des aides attribuées pour ce projet par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, recevra l'intégralité de ces subventions, puis les reversera à la SABOM, coordonnateur financier du projet, selon les modalités définies dans la convention de reversement de subvention ci-annexée.

Bordeaux Métropole sera également susceptible de réaliser d'autres demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers durant la durée globale du projet, si elle était identifiée par les parties au consortium comme seul demandeur possible de ces subventions.

Le coordonnateur financier assurera la tenue du bilan financier du projet et présentera chaque année le rapport financier à l'ensemble des parties au consortium récapitulant la nature et le montant des charges supportées par chaque partie, les sommes appelées auprès des partenaires financiers, les sommes réellement perçues et les sommes reversées à chaque partie.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2011/0952 du 16 décembre 2011 approuvant la politique de l'eau,

VU le contrat de concession des services publics de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines conclu le 25 juillet 2018 entre Bordeaux Métropole et la SABOM

VU l'avis rendu le 13 mars 2017 par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) sur le contrat de concession,

VU l'arrêté n° 2020-BM563 du 11 juin 2020 du Président Bordeaux Métropole relatif à l'adoption de la convention cadre de coopération dans le cadre d'études de recherche et développement en assainissement entre Bordeaux Métropole et la SABOM,

VU la convention cadre de coopération dans le cadre d'études de recherche et développement conclue entre la SABOM et Bordeaux Métropole le 23 juin 2020,

VU le 11ème programme de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 2019-2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Que ce projet de recherche et développement sur la gestion de l'infiltration et de la valorisation des eaux pluviales s'inscrit dans le programme de recherche confié à la SABOM,
- Que ce projet permettra à Bordeaux Métropole de faire évoluer ses pratiques en matière de gestion des eaux pluie en environnement urbain, dans une perspective de durabilité et de meilleure efficacité de l'usage des ressources,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'accord de consortium entre Bordeaux Métropole, la SABOM et le BRGM, ci-annexé,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la SABOM, ci-annexée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer :

- L'accord de consortium, ainsi que ses éventuels avenants,
- La convention de reversement de subvention, ainsi que ses éventuels avenants,
- Les conventions d'aides attributives avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Article 4 : d'imputer les recettes perçues par Bordeaux Métropole de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 458, compte 4582,

Article 5 : d'imputer les dépenses relatives au reversement des subventions à la SABOM sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 458, compte 4581,

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes aides auprès de partenaires publics relatives à la réalisation du projet, durant la durée de l'accord de consortium, et de conclure, le cas échéant, les conventions d'aide et les conventions de reversement des subventions afférentes,

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 15 JUILLET 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE
PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2021	